



## RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Paragraphe 20° de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

### DÉPENSES DE FONCTION OU FRAIS DE REPRÉSENTATION DES TITULAIRES D'UN EMPLOI SUPÉRIEUR DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS

Exercice financier : 2023-2024

Trimestre : Janvier, février et mars 2024

| Nom de la personne | Fonction  | Description de la dépense              | Date       | Coût (\$) |
|--------------------|---|--|------------|-----------|
| Francoeur, Gino    | Vice-président à l'administration                     | Rencontre de travail et représentation | 2024-01-19 | 72,80     |
| Francoeur, Gino    | Vice-président à l'administration                     | Rencontre de travail et représentation | 2024-03-04 | 48,71     |
| Marcoux, Nathaly   | Vice-présidente à la surveillance des marchés publics | Rencontre de travail et représentation | 2024-02-02 | 52,48     |
| Marcoux, Nathaly   | Vice-présidente à la surveillance des marchés publics | Rencontre de travail et représentation | 2024-02-02 | 38,34     |
| Marcoux, Nathaly   | Vice-présidente à la surveillance des marchés publics | Rencontre de travail et représentation | 2024-03-13 | 20,56     |
| Marcoux, Nathaly   | Vice-présidente à la surveillance des marchés publics | Rencontre de travail et représentation | 2024-03-13 | 41,73     |

#### Informations complémentaires

Les frais déclarés sont ceux comptabilisés durant le présent trimestre.